Rapport du contrôleur des comptes pour l'association CHOC ELECTRIQUE

J'ai vérifié par épreuve la comptabilité de notre association Choc Electrique pour la dernière période comptable soit :

01.05.2025 au 30.04.2026

Ces comptes ont été vérifiés par épreuve à l'aide des pièces comptables fournies par notre caissier.

Cette comptabilité est bien tenue. Nous n'avons rien à ajouter.

Pour information l'état de nos comptes s'élevait à fr. 85'624.58 au 30.04.2025

Au 30.04.2026 le montant au bilan s'élève à fr. **74'698.85** ce qui a fait l'objet de la vérification de ce jour.

Il sied de relever que les factures, payées à nos différents défenseurs , s'élèvent à plus de fr. 34'738, ce qui diminue l'état de la fortune lors du bouclement.

La création de notre association Choc électrique a été créée dans ce but.

Je propose ainsi à l'assemblée, non sans remercier Monsieur Jean Pierre Mérot, de donner décharge des comptes au caissier et d'accepter la comptabilité telle que présentée.

Gland, le 11.10.2026

Le contrôleur

Eric Dällenbach